



# Intempéries du 18 janvier 2013

Le vendredi 18 janvier, compte tenu de la neige et du verglas, la CGT est intervenue pour demander des aménagements horaires et du crédit de temps pour les agents ayant eu des difficultés.

Répondant partiellement à notre demande, la direction a adressé ce message aux responsables de services et chefs de postes :

*Bonjour,*

*Si les conditions climatiques sont localement incompatibles avec le respect des plages horaires fixes, j'autorise les responsables de service à laisser partir leurs agents avant 16 heures. Il sera possible d'accorder un crédit d'une heure.*

*Je vous remercie de me faire part, le cas échéant, de toute difficulté.*

*Très cordialement,*

*Yvon ZOLLER*

*Directeur du pôle ressources et pilotage*

Par contre, la direction générale évoque la possibilité « d'autorisation d'absence » pour les agents n'ayant pas pu se rendre au travail.

**Si vous avez eu des difficultés  
pour venir au travail le 18 janvier  
n'hésitez pas à nous solliciter.**